

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
21<sup>e</sup> séance  
tenue le  
lundi 1<sup>er</sup> novembre 1999  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21<sup>e</sup> SÉANCE

Président : M. SIAL (Vice-Président) (Pakistan)

SOMMAIRE

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL  
2000-2001 (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/54/SR.21  
20 mars 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite) (A/54/6/Rev.1, vol. I à III), A/54/7, A/54/16, A/54/127, A/54/206, A/54/434, A/54/443, A/C.5/54/14, A/C.5/54/15, A/C.5/54/16, A/C.5/54/17, A/C.5/54/18, A/C.5/54/19, A/C.5/54/20, A/C.5/54/21, A/C.5/54/22, A/C.5/54/23, A/C.5/54/25, A/C.5/54/26, A/C.5/54/27, A/53/7/Add.15, A/53/641, A/53/643, A/53/794, A/53/833, A/53/955, A/C.5/51/57 et A/52/7/Add.2)

1. M. BALI (Algérie), ayant fait sienne la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'élaboration du budget est un exercice délicat et complexe et que son examen et son adoption revêtent certainement encore plus d'importance dans la vie de l'Organisation. Compte tenu des limites évidentes qui freinent l'exécution des activités et des programmes prévus par l'Assemblée générale et du rôle de plus en plus important que, d'autre part, l'on exige de l'Organisation, il faut absolument continuer à privilégier la concertation et le consensus par dessus tout, et il est indispensable pour cela que les États Membres paient leurs quotes parts dans une complète transparence et respectent pleinement le processus budgétaire, conformément aux normes, aux règlements et aux procédures en vigueur. Dans ce contexte il convient d'insister sur la nécessité de suivre les procédures budgétaires définies dans la résolution 41/213 et de préserver le rôle des États Membres concernant l'analyse exhaustive de l'affectation des ressources pour chaque chapitre du budget-programme.

2. Il faut aussi rappeler que le paragraphe 21 de la résolution 51/221 B du 18 décembre 1996, dans lequel l'Assemblée générale a décidé qu'aucune modification ne pourrait être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, reste pertinent dans la perspective des événements préoccupants survenus dernièrement, notamment l'introduction dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 de nouveaux éléments liés à une proposition de réforme encore à l'examen devant l'Assemblée générale. La délégation de l'Algérie est prête à étudier toute proposition de budgétisation fondée sur les résultats à condition qu'elle soit clairement justifiée, qu'elle tienne compte des besoins concrets de l'Organisation et qu'elle réponde aux caractéristiques de celle-ci. De plus, toute mesure nouvelle de cette importance devrait être appliquée, après son adoption par l'Assemblée générale, graduellement et lentement et au cours d'une période de transition, ce qui paraît d'autant plus évident que même les partisans de cette réforme reconnaissent qu'il faut en définir le contenu de façon plus précise.

3. S'agissant du contrôle des dépenses de l'Organisation, il est indispensable d'appuyer cette exigence, imposée par la conjoncture financière actuellement difficile, si toutefois on peut garantir que la réalisation de cet objectif n'affectera pas l'exécution des missions confiées à l'Organisation, ni la qualité ou la pleine exécution des mandats convenus. À cet égard, le Secrétaire général a rappelé que le budget de l'ONU n'avait pas augmenté, même en valeur nominale, depuis cinq ans, et il a prévenu que toute réduction supplémentaire des ressources compromettrait gravement la capacité de l'Organisation de fournir les services que les États Membres eux-mêmes lui ont demandé. La délégation de l'Algérie partage cette préoccupation et déclare

/...

qu'en aucun cas les programmes et activités des Nations Unies liés à la coopération pour le développement économique, fortement réduits ces dernières années, ne doivent en être affectés.

4. Quant à la programmation des activités et au contenu des textes explicatifs des divers chapitres budgétaires, l'orateur déclare qu'il faut respecter scrupuleusement le plan à moyen terme pour 1998-2001, principale directive de politique générale de l'ONU et cadre de référence obligatoire pour l'élaboration du projet de budget.

5. La délégation algérienne rappelle qu'elle appuie les grandes priorités de l'Organisation énoncées dans la résolution 53/206 de l'Assemblée générale. Cependant, elle estime que l'affectation de ressources aux programmes prioritaires n'a pas été conforme au plan à moyen terme et que certains textes explicatifs des chapitres du budget doivent être modifiés ou même reformulés pour s'adapter à ce plan.

6. D'autre part, comme l'Union européenne, l'Algérie est sérieusement préoccupée par le fait que certaines activités essentielles confiées à l'Organisation par les États Membres devraient, selon le projet de budget, être financées par des ressources extrabudgétaires. Il faut examiner à fond cette question si importante pour l'ONU, car cette source de financement risque en définitive d'être hypothétique ou soumise à toute une série de conditions.

7. Quant aux chapitres du budget relatifs à l'Afrique, l'accroissement de ressources prévu par rapport à l'exercice antérieur demeure modeste et même dérisoire au regard de la situation d'un continent qui compte les deux tiers des pays les moins avancés et les trois quarts des pays à faible revenu et où l'on enregistre les indicateurs sociaux les plus bas du monde. Malgré le manque de ressources, avec un peu d'imagination et de volonté politique, il devrait être possible d'affecter des fonds supplémentaires au financement de programmes sur le continent africain. L'Algérie, qui a le privilège de présider l'Organisation de l'unité africaine et le Groupe africain au Siège de New York, examinera avec une attention particulière les chapitres du budget intéressant l'Afrique.

8. M. VAIDIK (Inde) fait sienne la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit qu'il appuie pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité administrative et maîtriser de façon appropriée les dépenses de l'Organisation. La réforme et la rénovation de l'ONU doivent être l'objectif principal de l'Organisation au début du nouveau millénaire. Quant à la présentation du budget, l'orateur souligne qu'il y a eu une amélioration notable et que le budget est maintenant plus transparent et plus facile à manier. Il reconnaît avec le Comité consultatif que l'on pourrait continuer d'améliorer ce document en recourant davantage aux graphiques et aux tableaux, et il ajoute qu'il conviendrait d'expliquer plus en détail dans quelle mesure les recommandations du Comité consultatif ont été appliquées.

9. La délégation de l'Inde souscrit à la plupart des recommandations et observations du Comité consultatif. Cependant elle fait remarquer que le montant de 2 535,60 millions de dollars proposé par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 ne dépasse que de très peu les dépenses du précédent exercice biennal et ne suffit pas pour que

/...

l'ONU puisse mener à bien ses programmes et ses activités en matière de développement et de sécurité sans se heurter à de sérieuses restrictions financières. La réduction des dépenses et la réforme du système ne doivent pas être une fin en soi, mais doivent servir à renforcer et à rendre plus efficace le travail de l'Organisation.

10. L'orateur mentionne que le Comité consultatif a découvert de nouvelles contradictions dans les propositions du budget, dans certains des fascicules et que sa délégation attend avec intérêt les éclaircissements du Secrétariat ainsi que l'examen, chapitre par chapitre, de toutes les propositions relatives au budget.

11. Quant à la question des vacances de postes, il est indispensable d'assouplir la procédure du recrutement et de choisir les personnes répondant aux critères les plus stricts d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Si le Secrétariat réduisait le nombre des postes vacants, cela éviterait l'adoption de mesures arbitraires susceptibles de contrevenir aux normes administratives.

12. La délégation indienne souligne que les aspects relatifs aux programmes devraient se conformer strictement à ce qui a été convenu par les États dans le plan à moyen terme et que les fonds destinés au développement devraient être augmentés tandis que les dépenses d'administration et de personnel devraient être réduites dans toute la mesure possible. Toute proposition de réduction ou d'augmentation des ressources doit être examinée en tenant compte des justifications fournies par le Secrétariat. D'autre part, les propositions relatives au budget ne doivent pas faire l'objet de décisions spéciales, comme par le passé et il conviendrait donc de se conformer aux suggestions du Comité consultatif à ce sujet. Néanmoins, certains cas exigent une analyse individuelle. Cela est particulièrement nécessaire s'agissant d'augmentations ou de réductions, de redéploiement du personnel ou de reclassement de postes. Il importe de mentionner que la réduction des ressources ne doit pas entraîner le licenciement de fonctionnaires.

13. La délégation de l'Inde accueille favorablement les efforts visant à adopter de nouvelles technologies qui augmentent l'efficacité administrative et la discipline financière et permettent de réduire les dépenses d'administration et de personnel, comme par exemple les services de vidéoconférence, les systèmes modernes de communication et le Système intégré de gestion. Elle estime aussi qu'il importe d'éviter d'utiliser des fonds destinés au maintien de la paix pour financer d'autres types d'activités. Les opérations de maintien de la paix doivent être financées rapidement et complètement pour pouvoir être menées à bien de façon coordonnée et durable.

14. L'orateur déclare que compte tenu de la situation financière décevante de l'Organisation, il est indispensable que tous les États Membres, surtout les plus privilégiés, paient ponctuellement et sans conditions toutes leurs quotes-parts, y compris leurs quotes-parts en retard. Le budget de l'ONU doit être suffisant pour que l'Organisation puisse s'acquitter convenablement des mandats que continuent de lui confier les États Membres.

15. M. FOWLER (Canada) parlant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'en examinant le projet de budget le Comité doit veiller à ce que les fonds nécessaires soient affectés aux secteurs prioritaires et

/...

qu'il ne doit pas perdre de temps à débattre de la classification de certains postes à l'intérieur du Secrétariat ni à élaborer une résolution de 20 pages remplie de directives contradictoires et compliquées. En d'autres termes, il ne faudrait pas confondre le rôle du Comité avec celui du Secrétaire général et de son équipe technique. L'orateur exhorte toutes les délégations à ne pas attendre le dernier moment pour faire part de leurs inquiétudes, afin que l'on puisse parvenir à un accord dans lequel les intérêts de toutes les parties auront été pris en compte de façon constructive et efficace.

16. Se référant à la résolution 41/213 du 19 décembre 1986, l'orateur souligne qu'il importe, pour l'efficacité et la crédibilité de l'Organisation, que le Comité continue d'approuver le budget par consensus et non par vote, sans que pour autant le droit de veto doive être reconnu à un État Membre quelconque, quelque soit son importance, sa puissance ou le bruit qu'il fait. Par un accord fondé sur le plus large consensus possible on adresse un message d'appui clair et positif au Secrétaire général et aux Nations Unies.

17. En général, le Canada considère comme positif le projet de budget présenté par le Secrétaire général et la prévision d'un accroissement des ressources pour les huit secteurs prioritaires de l'ONU mentionnés dans la résolution 53/206, mais il estime préoccupant le fait que le niveau de ressources prévu pour les droits de l'homme demeure inférieur à celui approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997. En revanche, il est particulièrement encourageant de constater que 86,2 millions de dollars sont prévus pour des missions politiques spéciales et l'orateur répète le point de vue exprimé par les délégations qu'il représente en ce sens que ces fonctions ont un caractère permanent et qu'en conséquence elles doivent pouvoir compter sur leur propre poste budgétaire.

18. L'orateur ajoute que les délégations qu'il représente appuient énergiquement les réformes que continue de promouvoir le Secrétaire général, y compris la rationalisation de l'administration, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et l'encouragement d'une culture orientée vers les résultats qui devra être instaurée surtout en élaborant un budget fondé sur ces résultats. À cet égard, il regrette la lenteur avec laquelle procède le Comité et le fait que certains États Membres ne comprennent pas que l'élaboration d'un budget fondé sur les résultats est un instrument qui ne peut que servir à renforcer l'Organisation.

19. Compte tenu de l'objectif d'une organisation forte centrée sur les résultats, il conviendrait d'examiner le budget dans son ensemble, en s'occupant davantage des secteurs prioritaires et moins des petites réévaluations. On pourrait ainsi éliminer certaines irrégularités comme, par exemple, le fait que presque tous les secteurs prioritaires, notamment la Cour internationale de Justice, le désarmement et le nouveau programme pour l'Afrique, disposent de budgets inférieurs au total prévu pour les bibliothèques des Nations Unies à Genève et à New York. Autre exemple de la disparité apparente entre les priorités énoncées par l'Assemblée générale et ce que reflète le budget : le fait qu'un montant égal soit affecté aux programmes de statistique et au programme des droits de l'homme. On ne peut déterminer si ces niveaux de dépenses sont raisonnables si l'on ignore dans quelle mesure les programmes mentionnés permettent d'appuyer la réalisation des objectifs plus larges de l'Organisation.

20. Dans l'esquisse du projet de budget-programme (A/53/220), le Secrétaire général a affirmé qu'il fallait fixer à 20 millions de dollars le montant des économies compensatoires à effectuer. Il est regrettable que ces mesures d'économie ne soient pas examinées spécialement dans le projet de budget. Le budget offre d'autres possibilités de réaliser des économies, compte tenu notamment des investissements considérables consacrés aux technologies de l'information. Il faut citer l'exemple particulièrement intéressant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : comme l'indique le Comité consultatif dans son rapport (A/54/7), la réforme de l'ancien système informatique a permis de réaliser plus de 1,1 million de dollars d'économies.

21. Le Comité consultatif a constaté un manque de coordination généralisé au Secrétariat et a cité comme exemple le secteur des technologies de l'information, pour lequel il est demandé 90 millions de dollars. Pour réduire les chevauchements et les doubles emplois, il convient de définir de façon centralisée les politiques et les priorités en matière de technologie de l'information.

22. Le Canada reconnaît avec le Comité consultatif que les résultats doivent être décrits plus exactement et définis plus clairement. Les réalisations escomptées, qui figurent seulement dans certains chapitres du projet de budget, sont présentés comme des améliorations de "processus" ou de "dialogues", mais sous une forme qui ne permet pas de les mesurer ou de les évaluer. Par exemple, le secrétariat du Conseil économique et social doit obtenir une "accélération des progrès réalisés en vue de plus de cohérence et de complémentarité dans les travaux normatifs et les travaux directifs exécutés dans le domaine du développement" (par. 9.58). Ce libellé est incompréhensible et ne permet pas de mesurer le résultat en question. Par conséquent, il faut que le budget soit davantage orienté vers les résultats. Il faut mettre en évidence le façon dont les activités permettront d'atteindre les objectifs fixés par les États Membres. Si l'on retenait cette approche, l'attention du Secrétariat et de l'Assemblée générale ne serait pas axée sur le processus, mais sur la réalisation des objectifs de l'Organisation.

23. Les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont convaincues de ce que l'ONU doit poursuivre la réforme entreprise en vue d'augmenter son efficacité et sa productivité, et la discipline financière fait partie de cette réforme. Le budget et le programme de travail, principaux instruments utilisés pour atteindre les objectifs de l'Organisation, doivent être des outils dynamiques et évolutifs. Les États Membres doivent veiller à concentrer les ressources et les activités sur les questions essentielles, ce qui signifie que l'Organisation doit s'efforcer d'obtenir des résultats concrets. Toutes les activités de l'ONU doivent faire l'objet d'un examen attentif. Si des ressources ne sont pas utilisées pour réaliser les objectifs essentiels du plan à moyen terme, elles doivent être réaffectées à des secteurs prioritaires convenus. Si la Cinquième Commission s'engage à réaliser cet examen rigoureux, le niveau du budget actuel sera suffisant.

24. Les délégations que représente l'orateur attendent avec intérêt le débat sur la question du traitement des dépenses additionnelles prévues du fait des variations des taux de change et de l'inflation ainsi que des augmentations obligatoires de la rémunération du personnel. Dans les administrations nationales, les augmentations automatiques des dépenses sont une chose du passé.

25. L'objectif consiste à parvenir à un consensus sur le budget. Pour cela il faudra négocier de façon efficace et transparente et c'est ainsi également que le budget devra être mis en œuvre.

26. M. RODRIGUEZ PARRILLA (Cuba) s'associe à la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et affirme que les négociations sur le budget-programme traduisent le véritable engagement des États Membres envers l'Organisation. L'ONU ne peut s'efforcer de résoudre les problèmes mondiaux si on lui refuse les ressources nécessaires pour s'acquitter de ce rôle.

27. Beaucoup considèrent la réforme comme une condition nécessaire pour accroître l'efficacité de l'ONU, mais cette efficacité doit se traduire par l'exécution d'activités et de programmes définis par un mandat et par la prestation des services demandés par les États Membres. Parmi les facteurs qui ont empêché l'Organisation de respecter efficacement les décisions des États Membres figurent la profonde crise des paiements qui dure depuis plus d'une décennie et les réductions arbitraires du budget adoptées en application de la résolution 50/214 de l'Assemblée générale. En ce sens Cuba partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel l'ONU ne pourrait pas supporter de nouvelles réductions.

28. Les États Membres étant responsables du fait que la capacité de l'ONU de réaliser les objectifs et d'appliquer les principes consacrés dans la Charte a diminué, c'est à eux qu'il incombe d'adopter les mesures nécessaires pour y remédier, et la première doit consister à adopter un budget répondant aux besoins réels de l'Organisation et non à des politiques préconçues de réduction de crédits dont les effets portent atteinte au moral de sa principale ressource, le personnel.

29. Cuba estime inacceptable que le projet de budget-programme présente une proposition inférieure au niveau de l'esquisse adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/206, compte tenu du délicat équilibre politique réalisé dans cette résolution. Il serait prudent de maintenir le montant de 2 545 millions de dollars fixé avant réévaluation pour rétablir la confiance entre les États Membres et entre ceux-ci et le Secrétariat.

30. L'augmentation de 125,5 millions de dollars du montant du budget par rapport aux crédits révisés pour l'exercice biennal 1998-1999 résulte essentiellement du nouveau mode de calcul des dépenses. L'imposition d'une croissance nominale nulle contribuerait à diminuer encore la capacité de l'Organisation de mener à bien les activités et programmes définis par un mandat et reviendrait à s'écarter de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, ce qui exigerait une révision complète de cette résolution, et notamment du processus d'adoption de décisions.

31. On devrait s'efforcer d'éliminer l'expression "dans les limites des ressources disponibles", si souvent utilisée, car non seulement elle est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution 41/213, mais elle équivaut à une réduction budgétaire, s'inscrit dans la politique de croissance nulle et est utilisée par certains pays pour s'efforcer de réduire le pourcentage du fonds de réserve. L'utilisation de cette expression dans les résolutions a des

incidences négatives sur l'exécution des activités, comme le note le Comité consultatif au paragraphe 67 de son rapport (A/54/7).

32. L'inclusion d'un crédit de 86,2 millions de dollars pour les missions politiques spéciales contribue à faciliter la création et le maintien de ces missions et à éviter que la capacité d'exécution de ses mandats par l'Organisation ne continue de diminuer, contrairement à la politique connue qui prétend absorber ces dépenses dans le montant général des ressources pour l'exercice biennal. Les fonds destinés aux missions politiques spéciales doivent être maintenus au budget et, si de nouveaux besoins apparaissent, les ressources nécessaires doivent être allouées conformément aux dispositions de la résolution 41/213 et du paragraphe 10 de la résolution 53/206 de l'Assemblée.

33. Cuba rappelle que toutes les activités de l'Organisation, y compris les nouvelles en matière de paix et de sécurité, doivent être financées conformément à l'article 17 de la Charte : les financer par des contributions volontaires contrevient aux dispositions de cet article et ne garantit pas une base financière solide et prévisible. Elle réaffirme aussi le principe selon lequel les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières de façon intégrale, ponctuelle et inconditionnelle.

34. Au chapitre 22 du projet de budget-programme figurent des ressources qui apparemment constituent un "minifonds de réserve" mais qui sont destinées à financer des dépenses afférentes à des activités que le Secrétariat considère comme permanentes. D'après la procédure budgétaire en vigueur, les activités nouvelles correspondant à ce chapitre doivent être financées conformément aux dispositions en vigueur concernant l'utilisation du fonds de réserve, qui figurent dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale. On devra y remédier dans le projet de résolution que doit adopter la Cinquième Commission en ce qui concerne cette question.

35. Cuba fait observer que l'accroissement de ressources demandé pour certains chapitres du budget ne correspond pas aux priorités établies par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/219, et demande au Secrétariat d'expliquer les raisons de cette inadéquation.

36. Concernant le paragraphe 15 de l'introduction du projet de budget-programme où il est indiqué qu' "il n'est proposé de créer que très peu de postes nouveaux" comme s'il s'agissait de justifier une action indue, Cuba s'associe à ceux qui ont rappelé que l'Organisation doit se doter des ressources humaines nécessaires pour exercer efficacement ses mandats et rappelle qu'aucune décision législative ne prévoit la diminution ou le maintien des effectifs actuels. Le changement le plus important qu'il est proposé d'apporter en ce qui concerne le personnel est la réaffectation de 591 postes entre les différents programmes et sous-programmes; le Secrétariat devrait fournir plus d'informations concernant les avantages opérationnels attendus de ce changement, ses incidences sur les perspectives de carrière du personnel et aussi les effets de cette réaffectation sur les programmes, lors de l'examen des divers chapitres du budget. Cuba demande aussi au Secrétariat d'indiquer le nombre de fonctionnaires qui occupent des postes financés par des ressources extrabudgétaires ou par les budgets des opérations de maintien de la paix.

37. Au sujet des modalités d'utilisation récemment approuvées du Compte pour le développement, Cuba attend avec intérêt les propositions de projets qui devront être financés par les ressources correspondant à ce chapitre du budget.

38. Enfin, Cuba déclare que la capacité de négociation et d'engagement politique des États Membres visant l'adoption d'un niveau de ressources adapté aux besoins de l'Organisation sera déterminante si l'on veut que l'ONU ne déçoive pas les attentes des peuples qui y sont représentés.

39. M. DIAZ (Costa Rica) s'associe à la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que le projet de budget-programme est extrêmement important parce que c'est dans ce cadre que sont affectées les ressources nécessaires permettant à l'Organisation de s'acquitter pleinement et exactement des mandats et des activités que lui ont confiés les États Membres. Dans ce sens, il estime préoccupant que le montant du projet de budget présenté par le Secrétaire général soit inférieur à celui de l'esquisse budgétaire adoptée par l'Assemblée et craint que les faibles augmentations prévues dans certains chapitres soient insuffisantes.

40. Le Costa Rica observe aussi avec préoccupation la pratique toujours plus fréquente qui consiste à utiliser des ressources extrabudgétaires pour exécuter les programmes de l'Organisation. Les États Membres sont tenus d'adopter un budget qui fournisse à l'ONU les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses mandats, et de verser leur contribution à ce budget, ainsi qu'il est indiqué dans la résolution 41/213. Il estime donc que les propositions tendant à fixer une limite maximale ou à imposer des taux d'accroissement nuls contreviennent aux décisions de l'Assemblée générale. D'autre part, les programmes, mandats et activités des Nations Unies doivent être exécutés par le personnel de l'Organisation et il convient d'appliquer la décision de l'Assemblée générale d'éliminer le recours à un personnel mis à disposition à titre gracieux.

41. Les mesures et les réformes proposées par le Secrétaire général pour accroître l'efficacité et améliorer l'utilisation des ressources de l'Organisation méritent d'être appuyées dans tous les cas lorsqu'elles n'ont pas d'incidences négatives sur l'exécution des mandats. Les États Membres doivent examiner soigneusement les propositions relatives à la fixation de délais pour les nouvelles initiatives et à la budgétisation fondée sur les résultats, qui ne peuvent être mises en œuvre sans une décision expresse de l'Assemblée générale.

42. Il incombe aux États Membres de doter l'Organisation des ressources humaines et financières nécessaires pour qu'elle entre dans le nouveau siècle avec une aisance financière qui lui permette de se rénover, tout en tenant dûment compte des critères de bonne gestion.

43. M. DARWISH (Égypte) appuie la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et regrette que le montant demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 soit inférieur à celui prévu dans la résolution 53/206 de l'Assemblée générale. Il est indispensable que le projet de budget reflète les besoins réels de l'Organisation pour pouvoir exécuter intégralement les programmes et activités approuvés.

44. En ce qui concerne la situation financière de l'ONU, la délégation égyptienne demande aux États Membres en retard pour le règlement de leurs contributions de verser celles-ci immédiatement et sans conditions pour que l'Organisation puisse à son tour payer les sommes qu'elle doit aux États qui fournissent des contingents et des équipements aux opérations de maintien de la paix, au nombre desquels figure l'Égypte.

45. La délégation de l'Égypte réaffirme encore une fois que le budget-programme doit être présenté conformément aux dispositions de la résolution 40/213 de l'Assemblée générale et du Règlement financier des Nations Unies, et que le budget doit être adapté aux priorités du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, surtout en ce qui concerne les activités de développement.

46. L'orateur déclare que sa délégation est inquiète de constater l'augmentation continue du taux de vacance de postes, surtout dans les commissions régionales, et réaffirme une fois de plus que l'on ne doit pas recourir à cet expédient pour réduire le budget de l'ONU mais que l'on doit faire tout ce qui est possible pour réduire le nombre moyen de vacances de postes. La délégation égyptienne estime également que l'on doit éviter d'utiliser du personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions, sauf dans des cas déterminés, et que l'on ne doit recourir à des services de consultants que si l'on ne trouve pas dans l'Organisation les connaissances spécialisées et techniques requises; à cet égard, il importe de s'en tenir aux dispositions de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale.

47. D'autre part, la délégation de l'Égypte partage l'inquiétude exprimée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires quant au fait que le processus d'engagement tarde aussi longtemps, ce qui est contraire au plan de réforme de l'ONU, et elle estime qu'il faut apporter une solution radicale à cette pratique administrative décevante.

48. La délégation égyptienne partage le point de vue du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la possibilité d'équilibrer la réduction du nombre de fonctionnaires par des gains correspondants en matière de capacité, à condition que les réductions ne soient pas importantes, ce qui entraînerait une baisse du niveau des services ou des retards dans l'exécution des programmes autorisés. Il faut tenir compte de ce que l'Assemblée générale a décidé en 1995 que l'on ne devait pas porter atteinte à l'exécution des programmes approuvés. Le Secrétariat devrait expliquer en détail comment il va augmenter la capacité tout en évitant des incidences négatives sur les programmes.

49. Concernant le Titre VII relatif à l'information, la délégation égyptienne estime qu'il faut créer immédiatement un système de radiodiffusion international et que l'on devra y consacrer toute l'attention et les fonds nécessaires, compte tenu de ce que le montant calculé pour le projet ne tient pas compte des dépenses de diffusion. L'Égypte souhaite que le Secrétariat organise une exposition détaillée sur cette question et fournisse une réponse rapide concernant les dépenses occasionnées par la diffusion radiophonique.

50. La délégation égyptienne partage le point de vue du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon lequel on doit procéder

à une révision des catégories de postes des chefs des centres d'information et demande au Secrétariat de présenter cette question de façon plus transparente.

51. En ce qui concerne l'intégration des centres d'information au Programme des Nations Unies pour le développement, la délégation égyptienne réaffirme encore une fois qu'il faut s'en tenir pleinement aux résolutions de l'Assemblée générale qui s'y rapportent et aux points de vue des États Membres et qu'il faut veiller à ce que cette opération soit efficace du point de vue des dépenses. Cette question doit être résolue après consultation préalable de l'État hôte et chaque cas doit être étudié de façon indépendante, en préservant toujours l'indépendance des centres d'information.

52. M. HACHANI (Tunisie) faisant sienne la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait remarquer qu'en cinq ans le budget de l'ONU n'a pas augmenté même en valeur nominale, et que pendant cette période l'Organisation a réduit ses dépenses d'un montant total de 350 millions de dollars pour compenser l'inflation. En même temps, les États Membres ont confié à l'Organisation des fonctions et des obligations plus larges, ce qui a entraîné une augmentation des besoins en ressources humaines, financières et matérielles. Dans ce contexte, la situation financière difficile que traverse l'Organisation depuis des années affecte gravement sa capacité de jouer le rôle que lui impartit la Charte et de s'acquitter des fonctions que lui ont confiées les États Membres, pour qui elle est une garantie de sécurité et de prospérité.

53. Dans une situation d'austérité budgétaire extrême, le Secrétariat s'est efforcé, non sans difficulté, de permettre à l'Organisation de continuer à jouer son rôle, ce qui lui a valu parfois des critiques très dures. La Tunisie remercie le Secrétariat pour la détermination avec laquelle il s'est efforcé d'assurer le bon fonctionnement et le renforcement de l'Organisation et pour la créativité dont il n'a cessé de faire preuve pour "faire plus avec moins". Or ces efforts ne suffiront pas, sauf si, tenant compte de l'intérêt et de l'importance que la communauté internationale accorde à l'ONU, tous les États Membres prennent l'engagement politique de doter l'Organisation d'une base financière solide pour qu'elle puisse jouer son rôle irremplaçable.

54. Les États Membres ne doivent pas oublier lorsqu'ils délibèrent sur cette question que, de l'avis du Secrétariat comme du Comité consultatif, l'Organisation en est arrivée à un point où toute nouvelle réduction du volume des ressources compromettrait gravement sa capacité d'assurer les services demandés par les États Membres et entraînerait la suppression ou l'ajournement de certains programmes. La Tunisie n'envisage la suppression d'un programme que dans le cadre des procédures établies, c'est à dire après son examen par les organes délibérants compétents et après une décision officielle à ce sujet. La suppression de programmes ou d'activités faute de ressources porterait gravement atteinte au prestige de l'Organisation, qui doit affronter chaque jour de nouveaux défis sur le plan international ou régional.

55. La Tunisie note que le volume des ressources du projet de budget s'élève à 2 535 millions de dollars avant la réévaluation qui entraînera un accroissement de 0,2% par rapport à l'exercice biennal en cours. Ce montant est inférieur aux 2 545 millions de dollars approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/206 relative à l'esquisse budgétaire. Parce que cette résolution a reflété un équilibre délicat réalisé entre les États Membres après des

négociations difficiles et prolongées et bien que le Secrétaire général assure que les programmes et activités approuvés pourront être exécutés convenablement et que le Comité consultatif ne trouve rien qui justifie une modification du niveau total de ressources, la Tunisie estime prudent, compte tenu de l'ajournement, de la suspension ou du gel éventuel de divers programmes et activités faute de ressources, de rétablir le montant de 2 545 millions de dollars comme base raisonnable de négociation sur le niveau définitif du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

56. D'autre part, la Tunisie estime préoccupante la pratique imprudente et risquée qui consiste à financer les activités de secteurs prioritaires du plan à moyen terme par des ressources extrabudgétaires. Pour généreuses que soient les contributions volontaires, il faut respecter pleinement le principe de la responsabilité collective des États Membres dans le financement des activités de l'Organisation et celui de la prévisibilité des ressources.

57. La Tunisie appuie les mesures de réforme dans les secteurs administratif et budgétaire à condition qu'elles n'aient pour seul objet que d'accroître l'efficacité de l'Organisation et qu'elles ne soient pas des mesures destinées à pallier le manque de ressources. En fait, une des conditions déterminantes du succès de la réforme entreprise par le Secrétaire général consiste dans un financement adéquat des programmes et activités. Or les décisions concernant la réforme doivent être le résultat d'une analyse approfondie aboutissant à l'élaboration par consensus d'un programme cohérent et viable à long terme, qui renforce concrètement la capacité de l'Organisation et qui tienne dûment compte de sa nature politique.

58. Quant à la répartition des ressources entre les divers chapitres du projet de budget, la Tunisie estime inappropriées les réductions proposées pour les services communs d'appui. En fait, elle s'attendait à une augmentation du montant de ces ressources, au moins pour corriger la détérioration croissante des locaux du Siège. De même elle estime inappropriées les réductions prévues pour le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, compte tenu du nombre toujours plus grand de réunions dont il s'occupe.

59. La Tunisie se félicite qu'il soit prévu de consacrer 25 % du montant total du budget à des activités de développement. Dans ce contexte, elle espère que les résultats des délibérations de la Commission reflèteront la priorité accordée à l'Afrique dans le plan à moyen terme, en allouant des ressources suffisantes au nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, à la Commission économique pour l'Afrique et au Centre de conférences des Nations Unies à Nairobi.

60. Enfin, la Tunisie adresse à toutes les délégations un appel pour qu'en examinant la question envisagée, elles n'oublient pas qu'elles doivent parvenir à un accord viable pour tous, sur la base de la résolution 41/213, et qui tienne compte du fait que l'Organisation doit faire face à des situations toujours plus complexes avec des moyens de plus en plus limités.

61. M. LEE SEE-YOUNG (République de Corée) souligne l'importance du projet de budget programme pour l'exercice biennal 2000-2001, qui reflète les résultats concrets de la réforme entreprise par le Secrétaire général. La République de

Corée, qui a insisté à plusieurs reprises sur le fait que le budget de l'Organisation devrait lui permettre de réaliser complètement et efficacement les objectifs et mandats fixés par les États Membres, prend note de ce que le volume de ressources du projet de budget s'élève à 2 535 millions de dollars, soit un accroissement de 0,2 % avant réévaluation par rapport à la période biennale en cours, et elle note également la création de 61 nouveaux postes, portant à 8 802 le nombre des postes du personnel. La République de Corée comprend que le Secrétaire général a fait ce qu'il pouvait pour obtenir le meilleur rapport efficacité/coûts en augmentant l'efficacité administrative et en procédant à une restructuration rationnelle. Néanmoins, compte tenu des limites imposées au budget depuis 1994, elle craint les incidences éventuellement préjudiciables de l'austérité budgétaire sur les programmes adoptés. Les mesures d'accroissement de l'efficacité ne devraient pas avoir pour objet de réduire le budget, mais d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation grâce à une exécution plus efficace des programmes.

62. La République de Corée note avec satisfaction que le projet de budget-programme est adapté au plan à moyen terme et aussi aux priorités établies dans l'esquisse budgétaire adoptée par l'Assemblée générale en 1998. En particulier, elle se félicite que l'on accorde plus de ressources à des secteurs prioritaires comme le développement de l'Afrique, l'assistance humanitaire, les droits de l'homme, le contrôle international des drogues, la formation du personnel et le contrôle interne.

63. La République de Corée accueille aussi avec satisfaction l'inclusion dans le projet de budget d'un crédit de 86 millions de dollars pour des missions politiques spéciales, ce qui représente une amélioration considérable par rapport à la pratique antérieure qui consistait à allouer plus tard des ressources additionnelles, et ce qui permettra de financer convenablement et dans les délais voulus les activités d'un des secteurs prioritaires des Nations Unies.

64. La République de Corée appuie en outre les réformes administratives et budgétaires du Secrétaire général, en particulier ses propositions relatives à la budgétisation fondée sur les résultats. La budgétisation fondée sur les facteurs de production s'est révélée surtout une pratique quantitative inefficace au moment d'évaluer la qualité de l'exécution. Il faut espérer qu'en déterminant mieux les objectifs et les résultats prévus, la nouvelle budgétisation permettra de répartir les ressources de façon optimale entre les secteurs prioritaires. À cet égard, la République de Corée constate avec un grand intérêt que dans de nombreux chapitres du budget on présente les "réalisations escomptées", conformément au règlement révisé pour la planification des programmes, les aspects des programmes budgétaires, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Bien qu'il faille encore améliorer la présentation, l'introduction de ce concept contribuera beaucoup à augmenter l'efficacité et la pertinence des programmes des Nations Unies.

65. La République de Corée s'inquiète de constater que l'Organisation doit recourir à des ressources extrabudgétaires pour financer de nombreuses activités prioritaires. L'exécution de ces activités est une responsabilité collective partagée par les États Membres et elle devrait être financée par des ressources prévisibles et fiables, c'est à dire au moyen du budget ordinaire. Il est aussi préoccupant de constater que les taux de vacances de postes continuent d'être

élevés, ce qui entrave sérieusement l'exécution des programmes adoptés. Les taux de vacances de postes ne devraient pas être utilisés pour faire des économies sur le budget ni pour en réduire le montant.

66. Enfin, la République de Corée rappelle qu'elle appuie le processus budgétaire défini dans la résolution 41/213 et son annexe. Elle espère que l'esprit de consensus concrétisé dans cette résolution prévaudra dans les délibérations sur le projet de budget.

67. M. CHRISTIAN (Ghana), faisant sienne la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appelle l'attention sur la différence entre le volume de ressources du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 de 2 535 millions de dollars (5,7 millions de plus que pendant l'exercice biennal en cours) et les 2 545 millions de dollars approuvés par l'Assemblée générale pour l'esquisse budgétaire présentée dans sa résolution 53/206, résultat de négociations prolongées. La plupart des États Membres ont estimé que ce chiffre serait un niveau de ressources raisonnable qui pourrait servir de point de départ pour de futures négociations. De l'avis du Ghana, si les réductions donnent un chiffre très inférieur au niveau approuvé, la capacité du Secrétaire général à répondre aux attentes de l'Assemblée générale sera gravement compromise. Le Secrétaire général lui-même a affirmé que si l'on décidait de nouvelles réductions, on mettrait sérieusement en danger l'accomplissement des mandats reçus des États Membres.

68. Il ne faudrait pas non plus faire dépendre la réduction du budget du paiement intégral des contributions restant à verser. La crise financière que traversent les Nations Unies tient au fait que certains États Membres ne sont pas disposés à s'acquitter de leurs obligations financières légitimes et non pas qu'il y aurait trop de programmes ou que l'on n'aurait pas appliqué les réformes. À cet égard, le Secrétariat a répondu admirablement aux inquiétudes des États Membres. Le Ghana invite instamment les États Membres en retard à régulariser leur situation.

69. Le Ghana prend note de l'observation faite par le Comité consultatif selon lequel les taux de vacance de postes atteignent 8,9 % pour les postes d'administrateur et 2,1 % pour les postes des agents des services généraux et estime comme le Comité que les taux de vacance élevés rendent difficile l'exécution des programmes adoptés. Dans une situation de croissance nulle en valeur nominale, cette tendance risque de s'accélérer et de s'aggraver car, faute de ressources, les directeurs de programmes ne pourront combler les vacances. Le Secrétariat devrait fournir en priorité des informations sur les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre aux inquiétudes manifestées au sujet des taux de vacance croissants que l'on enregistre.

70. Le Ghana se félicite que le Secrétaire général propose d'affecter 1,4 millions de dollars, soit 10,1 % de plus que pour l'exercice biennal en cours, à la formation du personnel de l'Organisation, dans la perspective de l'ambitieux programme entrepris pour réformer la gestion des ressources humaines. D'autre part, il accueille avec satisfaction l'introduction d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le projet de budget-programme, conformément à la résolution 52/100. Bien qu'il existe des programmes et sous-programmes concrets liés à la promotion de la femme, le Secrétaire général a reconnu que l'introduction d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes

ne doit pas se limiter à ces programmes. Le Ghana félicite le Secrétaire général pour ses efforts en vue d'exprimer ce concept dans tous les programmes et activités prévus pour l'exercice biennal 2000-2001, notamment dans divers départements et commissions régionales dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Dans ce sens, il demande instamment au Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les préoccupations et les besoins des bénéficiaires des activités de l'Organisation soient dûment pris en compte.

71. M. HERRERA (Mexique) dit que, bien que son pays ait appuyé le programme de réforme entrepris par l'Organisation en 1997, il estime que la réduction des dépenses à outrance ne saurait être un but en soi et que l'ONU doit compter sur les ressources financières nécessaires pour s'acquitter correctement des mandats que lui ont confiés les États Membres. Le montant des ressources du budget ordinaire doit correspondre exactement à la totalité des programmes et activités approuvés par l'Assemblée générale. Les activités concrètes de l'Organisation doivent être financés par le budget ordinaire; la recherche d'autres formes de financement ne ferait que mettre en danger à l'avenir l'exécution de son mandat par l'Organisation.

72. Le Mexique prend note de la variation de 0,2 % du volume des ressources du projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 par rapport au précédent exercice biennal ainsi que de l'accroissement de 61 postes des effectifs du personnel. Il se félicite de constater que l'on a prévu dans le projet de budget un crédit pour les missions politiques conformément à la résolution 53/206.

73. Bien qu'au total le taux de vacance de postes ait été de 4,9 % en avril 1999, le Mexique observe avec inquiétude le niveau excessivement élevé du taux de vacance correspondant à divers chapitres importants, des affaires politiques (7,2 %) aux droits de l'homme (16,3 %). Au paragraphe 129 de son rapport, le Comité consultatif signale que le facteur de vacance atteint presque 9 %, soit pratiquement le double de celui enregistré en avril. De l'avis du Mexique, l'Organisation pourrait mieux jouer son rôle si aucun chapitre du budget ne dépassait le taux limite de vacance fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/214. C'est pourquoi il convient d'améliorer le système de recrutement de l'ONU.

75. Comme dans les exercices biennaux antérieurs, la révision du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 ne sera pas une tâche facile. Il faudra se fonder sur les dispositions de la résolution 41/213 et sur le plan à moyen terme. Le Mexique adresse à tous les États Membres un appel pour qu'ils mettent à profit la chance qui leur est donnée tous les deux ans de renforcer le dynamisme de l'Organisation, confrontée sur le plan administratif à des défis dont la solution est de plus en plus complexe.

76. M. ABDULLA (Soudan) appuie la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Après avoir examiné brièvement le projet de budget, il estime qu'une croissance nulle équivaldrait en fait à une diminution, compte tenu de l'augmentation du nombre de postes, des dépenses actuelles de personnel et des nouveaux programmes prévus pour l'exercice biennal 2000-2001, ce qui ne manquerait pas de se répercuter sur les résultats.

77. Les longues procédures de recrutement ont des incidences négatives sur la possibilité d'exécuter les programmes conformément aux calendriers fixés. En limitant les engagements aux postes de la catégorie où l'on débute normalement on empêche l'Organisation d'utiliser un personnel jeune, source de créativité et de développement, ce qui se répercute sur l'efficacité et le rendement.

78. La délégation du Soudan accueille avec satisfaction la politique de réforme administrative et fait remarquer qu'il importe de réduire l'écart technologique entre l'Organisation et les États Membres qui sont des pays en développement. Il conviendrait d'augmenter le niveau d'engagement de ressortissants de ces pays pour faciliter la rationalisation et la coordination.

79. Le rapport entre les ressources affectées dans le budget à des postes consacrés au développement économique et social en Afrique et celles affectées aux dépenses des programmes n'est pas proportionnel au volume d'activités sur le terrain. De plus, les programmes consacrés à l'environnement ne sont pas suffisamment financés et on devrait leur affecter des ressources du budget ordinaire. Il faudrait aussi affecter davantage de ressources pour appuyer le développement en Afrique. La délégation du Soudan met en garde contre le risque qu'il y a à financer des activités concernant l'environnement et l'asile au moyen de ressources extrabudgétaires. Il conviendrait de fournir un soutien sans discrimination, sur la base des situations politiques préexistantes aux États qui traversent des difficultés économiques afin qu'ils puissent faire face aux besoins et aux défis du développement.

80. La délégation du Soudan estime que l'on confond les priorités en faisant porter les efforts sur les aspects cérémoniels aux dépens des programmes sur le terrain. Pour sa part, elle est prête à participer activement, après une étude approfondie du projet de budget, aux délibérations sur les différents chapitres lors des consultations officielles.

81. M. MANLAN (Côte d'Ivoire) fait sienne la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et félicite le Secrétaire général d'avoir tenu compte dans la préparation du projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 du souhait exprimé par les États Membres de donner à l'Organisation l'impulsion nécessaire pour faire face à de nouveaux défis. En effet, le projet de budget comporte un élément positif, à savoir que le montant des ressources proposées (2 535 600 dollars) reflète une croissance réelle pour la première fois après plusieurs années consécutives de croissance nulle. L'augmentation (0,2 %) est en fait insignifiante, mais ce qui compte c'est sa valeur symbolique, car toute structure sociale statique est condamnée à disparaître parce qu'incapable d'admettre de nouvelles perspectives. Certaines délégations, y compris celle du pays qui verse la contribution la plus élevée à l'Organisation, appuient un budget à croissance nulle. Il convient de se demander si elles ne le font pas uniquement pour éviter l'augmentation de leur quote-part qui en serait autrement la conséquence.

82. La délégation de la Côte d'Ivoire se félicite de ce que dans le budget-programme actuel 1,4 million de dollars soient consacrés à la formation du personnel, soit une augmentation de 10 % par rapport au budget de l'exercice biennal en cours. Le Secrétaire général a mis ainsi en relief le caractère prioritaire des ressources humaines pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

83. Malheureusement, à côté des éléments positifs qui précèdent, le nouveau budget-programme comporte aussi des éléments qui suscitent des préoccupations. On peut notamment citer le taux élevé de vacance de postes; les sommes importantes affectées à des services de consultants, qui donnent l'impression fautive que le Secrétariat manquerait de professionnels compétents; le recours croissant au personnel temporaire, politique injuste car on ne saurait utiliser les services d'une personne pendant des périodes prolongées sans lui offrir des conditions de travail plus favorables; et la répartition des ressources entre les titres et les chapitres du budget.

84. Sur ce dernier point, une évaluation adéquate de la ventilation des ressources du budget ne serait possible que si les éléments du plan à moyen terme étaient organisés conformément à une échelle de priorités. De toute façon, la simple lecture du budget permet de constater que le titre VI (Droits de l'homme et affaires humanitaires), par exemple, est en augmentation de 2,6 % par rapport à l'exercice biennal en cours, et que dans ce titre, le chapitre 22 (Droits de l'homme) est à lui seul en augmentation de 3,8 %. Et cela malgré les critiques formulées au cours des années précédentes. Par contre, le titre IV et le titre V (Coopération internationale pour le développement et coopération régionale pour le développement) n'ont pas eu autant de chance. Cependant, le développement socio-économique est l'un des objectifs principaux des États Membres et il est évident que les Nations Unies ne pourront pas faire régner la paix dans le monde si leur approche ne comprend pas une dimension socio-économique. Le budget de l'Organisation devrait donc refléter plus fidèlement cette réalité.

85. M. DAKA (Zambie), faisant sienne la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande instamment aux États Membres de s'acquitter des obligations découlant pour eux de la Charte des Nations Unies et de payer intégralement leur quote-part, en temps utile et sans conditions, car le manque de ressources dû au retard de paiement de certains États Membres diminue la capacité de l'Organisation d'appliquer les décisions de l'Assemblée générale.

86. Quant aux réformes entreprises par le Secrétaire général, celles-ci sont certainement nécessaires, mais les organismes d'experts comme le CPC, le CCQAB et la Cinquième Commission devraient examiner les conséquences de certains concepts nouveaux comme la croissance nominale nulle, la budgétisation fondée sur les résultats et la fixation de délais pour les nouveaux mandats, et présenter leurs conclusions à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine.

87. Une autre question qui intéresse la Zambie est le financement des programmes et projets approuvés. Les États Membres doivent comprendre que l'approbation d'activités et de programmes ne va pas sans responsabilité collective pour leur exécution. Les programmes approuvés ne peuvent dépendre des ressources extrabudgétaires, mais doivent être inscrits au budget ordinaire de l'Organisation.

88. En ce qui concerne la répartition des ressources entre les divers chapitres budgétaires, il est encourageant de constater que 1,4 million de dollars ont été prévus pour la formation du personnel et la gestion des ressources humaines, car il s'agit de facteurs essentiels pour l'exécution effective des programmes et des activités de l'Organisation.

89. La délégation zambienne attache une grande importance au Compte pour le développement (chapitre 33 du budget) et se félicite de constater qu'on lui a affecté 13 millions de dollars. Dans ce contexte, elle se réjouit de ce que la Cinquième Commission, conformément au projet de résolution A/C.5/54/L.11, ait approuvé les modalités d'utilisation de ce compte et elle espère que le Secrétariat présentera le plus tôt possible des propositions en vue de leur examen par l'Assemblée générale.

90. La Zambie partage l'opinion exprimée au paragraphe 130 du rapport de CCQAB (A/54/7) selon laquelle des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires pour certains chapitres du projet de budget-programme. Elle demande donc instamment à l'Assemblée générale d'affecter des ressources suffisantes aux chapitres 10 (Nouvel Ordre du jour pour le développement), 12 (Environnement) et 13 (Établissements humains), ainsi qu'à d'autres chapitres visant à promouvoir le développement de l'Afrique, y compris les mesures visant à atténuer la pauvreté. De plus, elle souhaiterait que soit établie une résolution sur le budget-programme prenant en compte les besoins particuliers des pays en développement.

91. Enfin, la délégation zambienne rappelle que la présentation du budget et son approbation ne sont qu'un moyen et non une fin en soi.

92. M. KELAPILE (Botswana), faisant sienne la déclaration formulée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, regrette que la crise financière que traverse l'Organisation ne soit pas terminée, car sans les fonds et les ressources humaines nécessaires, l'ONU ne pourra pas atteindre ses objectifs. On constatera le niveau réel d'engagement des États Membres à l'égard de ces objectifs à la fin de la cinquante-quatrième session, lors de l'adoption des montants définitifs pour le prochain exercice biennal.

93. Le Botswana a pleinement confiance dans la capacité du Secrétaire général et de son personnel de mener à bien la réforme de l'Organisation, mais compte tenu de l'expérience de ces dernières années, il estime que l'on peut douter de la possibilité d'exécuter les programmes et de respecter les mandats approuvés avec les ressources proposées. L'esquisse budgétaire est un chiffre indicatif de planification et elle ne représente pas nécessairement un plafond pour le projet de budget-programme. Cependant elle reflète clairement les intentions des États Membres et est le résultat du consensus encouragé par l'Assemblée générale par le biais de la résolution 41/213. Il aurait donc été souhaitable que le projet de budget maintienne l'équilibre délicat obtenu dans l'esquisse approuvée au cours de la cinquante-troisième session.

94. Le Botswana partage les préoccupations exprimées par d'autres délégations, en ce qui concerne : l'augmentation disproportionnée des ressources allouées à certains secteurs prioritaires du plan à moyen terme; le taux excessivement élevé de vacance de postes; l'état des installations du Siège et d'autres offices des Nations Unies sur le terrain; et l'utilisation de personnel temporaire pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses fonctions permanentes, politique qui contrevient aux normes établies par l'Assemblée générale. On ne doit recourir à du personnel temporaire que pour remplacer des Membres du personnel qui prennent des congés ou pour faire face à un volume de travail exceptionnel.

95. Tous ces problèmes, auxquels s'ajoute l'utilisation permanent de ressources extrabudgétaires pour financer des programmes et des activités approuvés par l'Assemblée générale, montrent clairement que l'on ne saurait continuer à opérer des réductions dans le budget. Les dépenses de l'ONU sont celles de ses Membres et elles doivent être payées par ceux-ci conformément à l'article 17 de la Charte. Sauf en cas de décision expresse de l'Assemblée générale, toute modification arbitraire de l'affectation de ressources aux activités de l'Organisation porte atteinte aux dispositions de la Charte et aux procédures budgétaires en vigueur. La discipline budgétaire et l'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de l'efficacités sont nécessaires mais les mesures en ce sens ne doivent pas être prises aux dépens de l'exécution des programmes et mandats approuvés. Le Botswana espère que le budget sera approuvé avec l'accord le plus large possible dans l'esprit de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

96. M. ORATMANGUN (Indonésie) s'associe à la déclaration faite par le représentant permanent du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration faite par la délégation des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. D'autre part, il se dit préoccupé par le fait que le total des ressources proposées pour l'exercice biennal 2000-2001 soit inférieur au montant indiqué dans l'esquisse budgétaire adoptée par l'Assemblée générale et déclare que si l'on réduisait encore le budget-programme limité des Nations Unies, cela affecterait gravement la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat.

97. La délégation indonésienne appuie énergiquement les efforts de réforme et de modernisation de l'Organisation, particulièrement dans les secteurs du budget et de l'administration, en réponse à l'évolution du contexte des relations internationales. Néanmoins elle souligne que l'on ne doit pas voir dans les réformes un exercice de réduction du budget mais un moyen d'accroître la capacité de l'Organisation de répondre aux problèmes et d'exécuter les programmes convenus. Dans ce contexte, le processus budgétaire approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 et réaffirmé dans les résolutions postérieures continue d'être valable et obligatoire. Toute initiative de réforme liée au processus budgétaire, comme par exemple la proposition de budgétisation fondée sur les résultats, doit être examinée de façon exhaustive par les États Membres et les organismes compétents de l'ONU, à savoir le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, avant que l'Assemblée générale puisse se prononcer à ce sujet.

98. En ce qui concerne le Compte pour le développement, il est encourageant de constater que la résolution sur les modalités de fonctionnement et la durabilité du compte a été approuvée par consensus. La délégation indonésienne est en accord avec le rapport du Président du Comité consultatif selon lequel le Secrétariat devrait présenter sans tarder les projets qui doivent être financés par les 13,1 millions de dollars demandés par l'Assemblée générale pour ce compte au chapitre 33.

99. Pour ce qui est des affaires économiques et sociales, la délégation indonésienne appuie pleinement le programme de travail proposé au chapitre 9, qui vise essentiellement à fournir un appui intégré aux fonctions de coordination et de formulation de politiques du Conseil économique et social et

de ses organes subsidiaires, et à faciliter et promouvoir une coordination et une coopération accrues entre les organismes du système des Nations Unies dans les affaires économiques et sociales. Il estime avec le Comité consultatif que le taux de vacance dans ce secteur est trop élevé et demande donc instamment au Département des affaires économiques et sociales d'accélérer ses procédures de recrutement afin de garantir l'exécution correcte des mandats.

100. En ce qui concerne la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Indonésie se félicite de la rationalisation des programmes et des structures de la Commission régionale et en même temps, exprime l'espoir que celle-ci continuera de jouer un rôle constructif dans les efforts visant à garantir que les fruits du développement économique et social soit répartis équitablement entre tous les pays de la région et tous les secteurs de la population. Il importe aussi d'améliorer la capacité des pays en développement à tirer parti des opportunités, à prévoir les risques du processus de mondialisation et de libéralisation et à réagir en temps utile.

101. Quant à la contribution de l'ONU au financement d'activités liées aux services de liaison avec les organisations non gouvernementales, il faut souligner le rôle important que jouent certaines de ces organisations pour mettre les programmes de développement à la disposition des communautés locales. Compte tenu de l'accroissement de la participation de ces organisations aux travaux de l'ONU, c'est à juste titre que le Comité consultatif a fait observer qu'il faudrait évaluer les conséquences de cette participation sur le budget-programme de l'Organisation. La délégation indonésienne estime que les répercussions en matière d'administration et de coûts seront de plus en plus importantes compte tenu de la situation précaire de l'Organisation et elle espère que le Secrétariat se préoccupera de cette question.

102. L'orateur déclare que l'on ne peut exiger de l'Organisation qu'elle améliore son travail sans lui fournir des ressources suffisantes pour le faire, conformément aux obligations contractées par les États Membres en vertu de la Charte, qui doivent être totalement respectées, ponctuellement et sans conditions. Compte tenu de cette situation et en dépit des graves problèmes économiques et financiers auxquels elle a fréquemment été confrontée, l'Indonésie a toujours fait tout ce qu'elle pouvait pour s'acquitter de ses obligations et elle a récemment versé sa contribution de 1,55 millions de dollars au budget ordinaire.

103. M GATILOV (Fédération de Russie) se félicite de la ponctualité avec laquelle le projet de budget-programme a été présenté ainsi que de l'amélioration de sa présentation qui a permis au Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de faire des recommandations équilibrées sur cette question. Il s'agit d'un projet de budget très réaliste dans le contexte de l'effort de réforme de l'Organisation, et dont les objectifs visent principalement à renforcer la gestion, établir une stricte discipline budgétaire et obtenir d'un budget à croissance nominale nulle. Il faut relever à cet égard les observations faites par le Secrétaire général selon lesquelles on pourra, grâce à l'accroissement de l'efficacité, réaliser notamment des économies dans les secteurs de l'administration et des services communs d'appui.

104. En ce qui concerne les taux de vacance de postes, la Fédération de Russie estime utile et important l'établissement, aux fins du budget, d'un taux uniforme correspondant à la situation réelle en ce qui concerne les mouvements de personnel.

105. La Fédération de Russie prend note du montant de 92,3 millions de dollars destinés à couvrir l'inflation et les variations de taux de change prévues pour l'exercice biennal 2000-2001, mais fait remarquer que les nouveaux calculs effectués sur la base des tendances les plus récentes pourraient affecter sensiblement le volume du projet de budget-programme, et elle attend donc avec intérêt que le Secrétariat fournisse des renseignements à ce sujet.

106. L'orateur constate avec satisfaction que l'on a inclus dans le budget des allocations de crédits pour des missions politiques spéciales dont les mandats pourraient être prolongés, et estime que cela contribuera certainement à réduire la tension et à accroître la prévisibilité et la clarté grâce à la mise à disposition rapide de ressources pour ces missions.

107. En ce qui concerne les dépenses consacrées à la formation du personnel, et conformément à ce qu'a déclaré le Secrétaire général et ce que prévoit la Charte de l'Organisation, l'orateur trouve inacceptable que l'on consacre les ressources de l'Organisation à des programmes d'éducation générale et de recyclage de personnel et estime que l'ONU n'est pas un centre d'enseignement, mais une organisation politique universelle dont les tâches importantes exigent une action et des solutions immédiates. C'est pourquoi il est nécessaire de garantir que les ressources destinées à la formation professionnelle soit correctement utilisées et toujours dans l'intérêt de l'Organisation.

108. L'orateur fait remarquer que la structure du personnel de l'Organisation continue d'être surchargée par des postes de catégorie supérieure, ce qui n'est pas conforme à l'objectif d'équilibre poursuivi par la réforme.

109. Quant au système de budgétisation fondée sur les résultats, dont le Secrétaire général propose l'adoption, la Fédération de Russie est disposée à examiner de façon constructive ces propositions qui, à son avis, sont pleinement cohérentes avec le développement naturel du processus budgétaire. L'introduction de nouveaux éléments dans la budgétisation doit avoir pour but d'augmenter la productivité, de faciliter l'exécution des mandats conférés par les États et de réaliser un contrôle plus efficace des dépenses. C'est une question qui intéresse tous les États Membres.

110. La Fédération de Russie, également intéressée par un approfondissement de la réforme du processus budgétaire de l'ONU, estime que l'objectif principal en matière de gestion et de financement de l'Organisation devrait être la rationalisation de la structure du Secrétariat et la concentration des ressources sur les secteurs d'activité où l'ONU est le mieux placée pour agir et où elles peut apporter des contributions significatives pour résoudre les problèmes de la communauté internationale. Parmi ces secteurs figurent le renforcement de la paix, le développement économique et social, la coordination de l'aide humanitaire et la lutte contre la délinquance organisée.

111. On ne pourra réaliser de véritable réforme que si l'on révisé complètement la politique en matière de personnel à la lumière des besoins actuels. Les

États Membres ont besoin d'un Secrétariat homogène, efficace et productif, qui puisse répondre rapidement aux exigences qui se présentent à lui. Pour cela il est essentiel de réduire le nombre des contrats permanents et d'accroître celui des contrats à durée déterminée, afin de faciliter la rotation du personnel et la gestion souple des ressources en fonction des besoins véritables de l'Organisation.

112. M. TESFAYE (Éthiopie) faisant sienne la déclaration formulée par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que le projet de budget-programme englobe les activités fondamentales de l'ONU et doit refléter les priorités fixées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2000-2001; par conséquent, il doit être conforme au plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Néanmoins, le Comité du programme et de la coordination (CPC) dans son rapport (A/54/16) estime préoccupant que tous les chapitres du projet de budget-programme n'aient pas été préparés sur la base des mandats approuvés par l'Assemblée générale et que le niveau général des ressources proposé soit inférieur à celui qui figure dans l'esquisse du projet de budget-programme, ce qui traduit une tendance croissante à financer par des fonds extrabudgétaires des activités qui devraient être financées par le budget ordinaire. Ces sujets de préoccupation méritent d'être examinés par la Cinquième Commission.

113. Il convient de prévoir dans le budget-programme des ressources suffisantes pour que l'Organisation puisse fonctionner de façon optimale, mieux répondre aux problèmes nouveaux et continuer d'être utile aux États Membres. Pour cela, le Secrétaire général a présenté un projet de budget dont le montant est inférieur à la somme approuvée par l'Assemblée générale dans l'esquisse du projet de budget-programme suite à un processus d'accord politique. L'orateur se demande comment cela se justifie, le CPC et le Comité consultatif ayant notamment indiqué qu'il fallait affecter davantage de ressources à l'exécution des programmes et si cela ne finira pas par nuire à la qualité des services et n'occasionnera pas des retards dans l'exécution des programmes définis par un mandat. Il demande donc au Secrétariat de confirmer que le projet de budget-programme permettra à l'Organisation d'exécuter intégralement tous les programmes et activités qui lui ont été confiés.

114. Même si le total du projet de budget-programme pour l'exercice biennal est inférieur à celui approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/206, l'Éthiopie continue d'appuyer les priorités fixées dans cette résolution et estime que le projet de budget-programme doit refléter pleinement les besoins réels de ressources des programmes et activités correspondants.

115. Bien qu'elle accueille favorablement les efforts déployés par l'Organisation pour accroître son efficacité et réduire les dépenses, l'Éthiopie constate que, selon les rapports du CPC et du Comité consultatif, les réductions excessives du budget ont commencé à influencer sur l'exécution des programmes et l'efficacité des activités de l'ONU. Le projet de budget-programme devrait être examiné en tenant compte des besoins réels de ressources pour assurer l'exécution des programmes et activités de l'Organisation. Pour que l'ONU continue d'avoir la capacité nécessaire pour faire face aux demandes de ses États Membres, il faut lui procurer des ressources suffisantes, et c'est pourquoi l'Éthiopie se prononce en faveur d'une augmentation modérée du projet

de budget-programme, conformément à l'esquisse approuvée dans la résolution 53/206.

116. M. GRKOV (Ex-République yougoslave de Macédoine) dit que l'examen du projet de budget-programme est particulièrement important compte tenu de la réforme en cours de l'Organisation. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 reflète les efforts du Secrétaire général et du Secrétariat pour réduire le plus possible les dépenses de l'Organisation en veillant à ce que ses mandats et activités soient dûment exécutés. Il espère que la réduction proposée n'affectera pas le travail de l'ONU et déclare que pour que l'Organisation puisse exécuter convenablement son mandat, il faut que tous les États Membres paient leurs quotes parts, y compris ceux dont les contributions sont les plus élevées.

117. L'Ex-République yougoslave de Macédoine accueille favorablement les augmentations proposées dans certains secteurs prioritaires comme la fourniture d'une assistance humanitaire, la protection des droits de l'homme, la lutte contre le trafic des drogues et la délinquance organisée et le développement. Parce que pendant la dernière décennie, la région a été affectée par divers conflits et a accueilli des centaines de milliers de réfugiés, l'Ex-République yougoslave de Macédoine est consciente de l'importance que revêtent les activités humanitaires et de maintien de la paix.

118. Il est très important d'allouer des crédits aux missions politiques spéciales de l'ONU. La diplomatie préventive et les activités de maintien de la paix sont des instruments essentiels pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte il faut particulièrement signaler les résultats positifs obtenus par la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) qui a apporté une importante contribution à la stabilité de la région et préparé le terrain pour de futures missions de diplomatie préventive des Nations Unies dans le monde entier.

119. L'Ex-République yougoslave de Macédoine appuie fermement l'augmentation du montant alloué aux activités de développement qui visent à renforcer les principes du développement durable, l'éradication de la pauvreté, l'éducation et la santé et elle accueille avec satisfaction l'accord réalisé récemment à la Cinquième Commission au sujet des modalités de fonctionnement du Compte pour le développement. Elle espère que dans un proche avenir des propositions détaillées seront présentées concernant les projets qui devront être financés par ce Compte et que ces derniers seront adaptés aux besoins actuels.

120. Il convient d'appuyer particulièrement les mesures adoptées par le Secrétaire général et le Secrétariat pour adopter la budgétisation fondée sur les résultats. Ce concept permettra aux délégations d'avoir une idée plus claire des activités de l'Organisation et des résultats obtenus. Cela simplifiera aussi le processus d'élaboration du budget proprement dit et justifiera les activités de l'ONU.

121. L'accroissement des ressources affectées aux programmes de formation et aux investissements dans les technologies s'avère en particulier un élément positif pour l'efficacité de l'Organisation. L'Ex-République yougoslave de Macédoine souligne l'importance de l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et surtout de la prise en compte d'une représentation

/...

géographique équitable au Secrétariat. Elle a signalé à plusieurs reprises le problème de la faible représentation des ressortissants de ce pays au Secrétariat, sans que cela ait été suffisamment pris en compte. Elle demande donc instamment au Secrétariat de prendre les mesures appropriées.

122. En dépit de la stricte discipline budgétaire et de la crise financière, l'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle essentiel dans le cadre de la communauté internationale, rôle qui doit être renforcé pour créer des conditions plus favorables au développement de toutes les nations.

La séance est levée à 18 h 10.